

#Municipales2020  
**Propositions pour  
le développement  
économique local**

Sébastien Laye



L'Institut Thomas More est un think tank libéral-conservateur et indépendant, basé à Bruxelles et Paris. Il est la fois un laboratoire de solutions innovantes, un centre d'expertise et un relais d'influence.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

**Paris**

8, rue Monsigny  
F-75 002 Paris  
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

**Bruxelles**

Avenue Walkiers, 45  
B-1160 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 374 23 13

[www.institut-thomas-more.org](http://www.institut-thomas-more.org)  
[info@institut-thomas-more.org](mailto:info@institut-thomas-more.org)

#Municipales2020  
**Propositions pour  
le développement  
économique local**

Sébastien Laye

**Note 43**

Février 2020

Programme  
**Institutions et vie politique**

Le Programme *Institutions et vie politique* est le laboratoire des solutions innovantes visant à répondre à la défiance croissante des peuples vis-à-vis de leurs institutions politiques. Il n’y aura de renouveau démocratique que par une approche authentiquement subsidiaire et un accroissement de la liberté et de l’autonomie des acteurs.

**Sébastien Laye** est chercheur associé à l’Institut Thomas More. Diplômé d’HEC Paris et de Sciences Po Paris, il est également entrepreneur dans le domaine immobilier. Économiste et analyste financier de formation, il a débuté sa carrière à New York dans le secteur bancaire et dans plusieurs fonds d’investissement. Il est l’auteur de *Stratégies d’investissement* (Paris, Ellipses, 2013) et *Capital et Prospérité. Le retour de la croissance pour tous* (Paris, éditions alternative démocratique, 2016). Au sein de l’Institut Thomas More, il suit les politiques économiques mises en œuvre par les autorités publiques ainsi que les questions liées au financement de l’économie et des entreprises •

Il remercie chaleureusement Clémence de Vanssay et Marc Le Chevallier, chargés de mission à l’Institut Thomas More, pour leur précieuse contribution au travail préparatoire de cette note •

# Sommaire

## **Nos propositions** 6

## **Introduction** 7

## **État des lieux** 8

Un tissu entrepreneurial trop faible et mal réparti sur le territoire

Une métropolisation qui fragilise les territoires

Certains territoires qui réussissent malgré tout

## **Diagnostic** 12

Des déséquilibres territoriaux historiques accélérés par la mondialisation

L'échec des politiques publiques depuis trente ans

Le maire comme incitateur, facilitateur et multiplicateur d'énergie du développement économique de sa commune

## **Propositions** 15

Réaliser un diagnostic économique de la commune afin d'élaborer une stratégie de développement

Apporter aux entreprises un service d'aide et de conseil

Établir des partenariats avec des institutions susceptibles d'apporter un soutien financier, juridique ou technique aux porteurs de projets de la commune

Développer une zone d'activités économiques attractives pour les entreprises

Maîtriser et baisser les dépenses de fonctionnement de la commune pour réduire la fiscalité ou investir

Développer l'économie numérique en investissant dans la fibre et en favorisant l'installation d'espaces de coworking dans la commune

Encourager le microcrédit et le crowdfunding en soutien aux entrepreneurs et aux artisans de la commune

Développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et soutenir ses acteurs dans la commune

Valoriser le savoir-faire local au service du développement économique

Dynamiser le tourisme culturel et naturel



## Nos propositions

- Proposition 1 • **Réaliser un diagnostic économique de la commune afin d'élaborer une stratégie de développement**
- Proposition 2 • **Apporter aux entreprises un service d'aide et de conseil**
- Proposition 3 • **Établir des partenariats avec des institutions susceptibles d'apporter un soutien financier, juridique ou technique aux porteurs de projets de la commune**
- Proposition 4 • **Développer une zone d'activités économiques attractives pour les entreprises**
- Proposition 5 • **Maîtriser et baisser les dépenses de fonctionnement de la commune pour réduire la fiscalité ou investir**
- Proposition 6 • **Développer l'économie numérique en investissant dans la fibre et en favorisant l'installation d'espaces de coworking dans la commune**
- Proposition 7 • **Encourager le microcrédit et le crowdfunding en soutien aux entrepreneurs et aux artisans de la commune**
- Proposition 8 • **Développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et soutenir ses acteurs dans la commune**
- Proposition 9 • **Valoriser le savoir-faire local au service du développement économique**
- Proposition 10 • **Dynamiser le tourisme culturel et naturel**

### Indications méthodologiques

Pour l'ensemble de nos notes consacrées aux #Municipales2020, nos propositions sont destinées aux communes de moins de 20 000 habitants, ce qui représente 98,7% des communes et 60,9% de la population française (source : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))



Pour illustrer nos propositions, nous présentons dans cette note 42 initiatives locales prises par des communes partout en France. En cliquant sur le pictogramme, vous pouvez accéder à la source que nous avons utilisée et à plus d'informations.

## Introduction

**Des déséquilibres territoriaux historiques accentués par la mondialisation** • Les déséquilibres territoriaux sont une partie constitutive de l'histoire de France. Ainsi Michelet écrit-il au Livre III de son *Histoire de France*: « Cette belle centralisation, par quoi la France est la France, elle attriste au premier coup d'œil. La vie est au centre, aux extrémités; l'intermédiaire est faible et pâle. Entre la riche banlieue de Paris et la riche Flandre, vous traversez la vieille et triste Picardie; c'est le sort des provinces centralisées qui ne sont pas le centre même. Il semble que cette attraction puissante les ait affaiblies, atténuées ». Mais cette réalité historique est aujourd'hui comme précipitée par la mondialisation dont les effets sur les équilibres territoriaux, en particulier la création et la distribution des richesses, se révèlent de plus en plus clairement: les métropoles riches en entreprises, en emplois et en opportunités s'éloignent des périphéries, urbaines et rurales, qui cumulent les handicaps économiques, sociaux et démographiques.

**De la France périphérique à la crise des « Gilets jaunes »** • La parution des livres de Christophe Guilluy, *Fractures françaises* en 2010 et *La France Périphérique* en 2014, a réintroduit dans le débat public, de manière parfois polémique mais assurément utile, la question des inégalités territoriales dans notre pays: métropoles captant l'essentiel de la croissance du pays, fermetures d'usines, d'entreprises et disparition des services publics dans les zones rurales, petites villes sans perspectives d'avenir, inégalités sociales corrélées aux inégalités territoriales, etc. (1) Mais, après le débat d'idées, le réel a surgi dans l'espace politique fin 2018 avec la crise des « Gilets jaunes » (2). Quoiqu'on en pense, ce mouvement a révélé à tous les conséquences des déséquilibres socio-économiques, et surtout le besoin impérieux d'y répondre.

**L'urgence d'un développement économique local** • Dire que l'État n'a pas cherché à apporter des réponses à ces questions serait faux mais prétendre que les politiques publiques menées ces dernières décennies ont réussi le serait autant. L'échec des dispositifs successifs mis en place (on pense notamment aux zones franches urbaines créées en 1997 ou aux pôles de compétitivité créés en 2004) révèle des carences structurelles: saupoudrage, défaut de vision, complexité, etc. Et peut-être le plus important: ils venaient d'en-haut. Il est temps de renverser la perspective et de se demander comment favoriser un développement économique local, conçu et réalisé depuis les territoires. Une telle approche ne réglera pas tous les problèmes, les questions d'échelles ont leur importance, mais constitue une part de la réponse aux défis économiques d'aujourd'hui.

**Les élections municipales sont l'occasion de promouvoir des idées et des solutions favorisant ce développement économique local** • Car, en matière de fiscalité, d'urbanisme, d'économie numérique, d'économie sociale et solidaire (ESS), de tourisme, etc., des solutions existent. C'est le sens et l'objet de cette note que de les faire connaître. Après un état des lieux et un diagnostic synthétiques, elle formule dix propositions opérationnelles, fondées sur plus de quarante initiatives locales partout en France.

•

(1) Christophe Guilluy, *Fractures françaises*, Paris, Bourin Éditeur, 2010, et *La France périphérique: comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion, 2014.

(2) Sébastien Laye, *Les origines économiques du mouvement des « gilets jaunes »*, Institut Thomas More, Note d'actualité 56, mars 2019, [disponible ici](#).



## État des lieux

Avant de formuler un diagnostic et des propositions, il convient de dresser un état des lieux. L'insuffisance du tissu entrepreneurial et les fragilités territoriales étant bien documentées, celui-ci sera rapide. Il convient également d'insister sur les réussites qui ne manquent pas.

### Un tissu entrepreneurial trop faible et mal réparti sur le territoire

---

Les chiffres du tissu entrepreneurial français sont connus : notre pays compte quatre millions d'entreprises, dont 3,7 millions de microentreprises (moins de 10 salariés), 140 000 PME (de 10 à 250 salariés), 5 800 ETI (de 250 à 5 000 salariés) et 290 grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) **(1)**. Pour la vitalité et le dynamisme d'un territoire, ce sont les PME et les ETI qui sont importantes. Or, on le sait, c'est là que le bât blesse en France.

En 1981, la France et l'Allemagne possédaient le même nombre d'ETI. Aujourd'hui, la France en compte 5 800 et l'Allemagne 12 500. Si l'on regarde chez d'autres voisins européens, on constate que le Royaume-Uni, qui a une population à peu près identique à la nôtre, en compte 10 000 et l'Italie (population un peu moins nombreuse), 8 000 **(2)**. Pourtant, enracinées dans leur région, les ETI sont des acteurs clés du développement d'un territoire : en France, 78% de leurs sites de production sont en région et elles emploient 24% des salariés. Cet ancrage local ne les empêche pas de se projeter à l'international puisqu'elles représentent le tiers des exportations françaises. Enfin, les ETI se caractérisent par une structure capitaliste souvent patrimoniale et familiale : 64% d'entre elles ont un capital détenu par des personnes physiques et 45% sont familiales. Cette particularité les encourage à « dépasser la seule rentabilité à court terme pour viser un développement à plus long terme » **(3)**. Ensemble, les ETI et les PME emploient 53% de la population active française **(4)**. En Allemagne, ce chiffre s'élève à 70% **(5)**.

A cette faiblesse quantitative s'ajoute un problème structurel de répartition sur le territoire français. La création d'entreprises est très concentrée dans les grandes métropoles, souvent au détriment des autres territoires **(Focus 1)**. La carte de l'INSEE montre des pourcentages élevés de création d'entreprises dans les métropoles (Paris, Lille, Lyon, Toulouse, par exemple) même quand la région environnante est peu dynamique. C'est le cas par exemple de Strasbourg où le taux de création d'entreprises dépasse 14,5% tandis que le reste de son environnement plafonne à un taux entre 10 et 11%. On constate ici l'un des nombreux effets pervers de ce que le géographe Gérard-François Dumont appelle l'« idéologie de la métropolisation » **(6)**.

•

**(1)** INSEE, Catégories d'entreprises, INSEE Références, février 2018, [disponible ici](#).

**(2)** Vicor Poirier, « Inégalités : territoriales, peut-être, sociales, surtout », Institut Montaigne, 14 mars 2019, [disponible ici](#).

**(3)** Institut Montaigne, *ETI : taille intermédiaire, gros potentiel*, rapport, janvier 2018, [disponible ici](#).

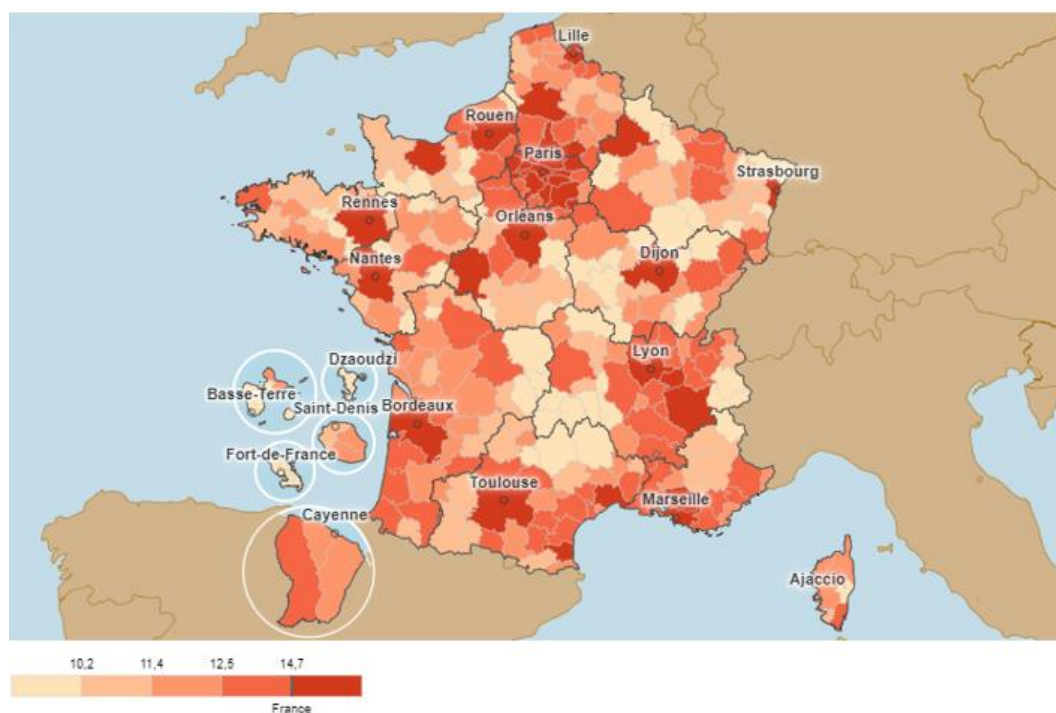
**(4)** *Ibid.*

**(5)** Nathalie Versieux, « Les PME allemandes peinent à assurer leur succession », *Le Figaro*, janvier 2020, [disponible ici](#).

**(6)** Gérard-François Dumont, « Une idéologie de la métropolisation ? », *Population & Avenir*, 2015/2, n°722, [disponible ici](#).



### Focus 1 • Taux de création d'entreprises, 2018 (%)



Source • INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), 2011-2018)

## Une métropolisation qui fragilise les territoires

Les métropoles concentrent 39% de la population et produisent 51% du PIB français. Le PIB de la métropole parisienne représente près d'un tiers du PIB. De 2007 à 2014, 75% de la croissance a été captée par les quinze plus grandes zones urbaines françaises (quand la moyenne de l'OCDE est à 60%). Ces données mettent en lumière la concentration des richesses dans les métropoles, qui profitent à leurs populations au détriment de celles des autres territoires. En témoignent ces deux chiffres : les métropoles représentent 39% de la population mais 55% de la masse salariale **(1)**.

Comme l'a montré Christophe Guilluy, cette « France des métropoles » s'éloigne de plus en plus de ce qu'il a nommé la « France périphérique », qui représente 60% de la population. Ces périphéries, très diverses par définition, partagent néanmoins « *une perception commune des effets de la mondialisation* » **(2)**. Ces effets sont multiformes mais vont dans le même sens. Selon Christophe Guilluy, 74,8% des communes de la France périphérique peuvent être considérées comme « fragiles » contre seulement 12% de celles de la France métropolitaine **(3)**. Tandis que les quinze plus grandes métropoles françaises voient leur taux d'emploi augmenter (à l'exception de certaines :

- 
- (1)** France Stratégie, *Les grandes métropoles et la croissance économique*, janvier 2016, [disponible ici](#).
- (2)** Christophe Guilluy, *Fractures françaises*, op. cit.
- (3)** Christophe Guilluy, *La France périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires*, op. cit.



Rouen, Strasbourg et Nice), l'Est de la France, le Centre et la Normandie voient le leur diminuer (-5,4% en 2015). Cette coupure entraîne une pauvreté économique accrue dans les territoires de la France périphérique : 13,7% des ruraux sont touchés par la pauvreté pour seulement 11,3% des urbains. Les communes de 20 000 à 100 000 habitants représentent 21% de la population et 16% des salaires versés quand celles de moins de 20 000 habitants représentent 12,4% de la population et seulement 6% des salaires versés. Dans ces communes par ailleurs 15,7% de la population vit sous le seuil de pauvreté **(1)**. On ne comprend pas le mouvement des « Gilets jaunes » si l'on n'a pas cette géographie des fragilités socio-économiques en tête.

Cette fracturation territoriale d'aujourd'hui prépare enfin les inégalités sociales de demain, puisque ces territoires périphériques sont de moins en moins attractifs. Les communes de 20 000 à 100 000 habitants, qui représentent 21% de la population totale, n'accueillent ainsi que 9% de la population des 25-55 ans. Et les plus jeunes sont les premiers touchés. Comme l'expliquent Salomé Berlioux et Erkki Maillard dans *Les Invisibles de la République*, les inégalités sociales sont déjà des réalités pour eux : un enfant d'ouvrier a quatre chances sur dix d'occuper une position qualifiée s'il est né en Île-de-France mais seulement 2,5 s'il est né en Picardie **(2)**.

## Certains territoires qui réussissent malgré tout

---

Malgré ce sombre constat, il ne faut évidemment pas baisser les bras. Comme l'a rappelé la Mission Ruralité en remettant son rapport en juillet 2019, il faut miser sur les « *potentialités de développement considérables dans les territoires ruraux, multipliées par les mutations numériques et économiques et par l'urgence de la transition écologique, qui transforment les modes d'emploi, le travail, la production et la consommation* ».

Extrêmement attrayants aux yeux des Français – 81% d'entre eux souhaiteraient vivre à la campagne **(3)** –, les territoires ruraux connaissent aussi des *success stories* et un certain nombre d'entre eux se porte très bien en Bretagne, dans les Pays-de-la-Loire, en Rhône-Alpes-Auvergne, dans le sud-ouest, etc. Ainsi la Vendée enregistre-t-elle des taux de chômage bien en-dessous de la moyenne nationale (aux Herbiers, il est de 4,6%). Dans le Maine-et-Loire, le Choletais est un exemple de reconversion réussi après la crise du textile : un parlementaire du département explique ce succès par « l'ancrage local des entreprises » et la « capacité à faire ensemble » des chefs d'entreprise et des élus. Dans le Lot, deuxième département le plus âgé de France, Figeac maintient son industrie, l'emploi augmente tous les ans et un tiers des nouveaux entrants sur son territoire en 2014 sont des jeunes diplômés du supérieur **(4)**. Le petit bourg d'Espelette, que l'on croyait condamné au déclin, connaît un dynamisme impressionnant lié aux activités agricoles et au tourisme grâce à la Confrérie du piment d'Espelette **(5)**.

•

**(1)** France Stratégie, *op. cit.*

**(2)** Salomé Berlioux et Erkki Maillard, *Les invisibles de la République. Comment on sacrifie la jeunesse de la France périphérique*, Paris, Robert Laffont, 2019.

**(3)** Mission Ruralité, *Ruralités : une ambition à partager*, rapport, juillet 2019, [disponible ici](#).

**(4)** Catherine Quignon, « "Il n'y a pas de territoire condamné" : loin des grandes métropoles, ces bassins ruraux qui prospèrent en France », *Le Monde*, 8 septembre 2019, [disponible ici](#).

**(5)** Voir ces exemples et d'autres dans Gérard-François Dumont, « Les ressorts du développement local. La dynamique des territoires en France », *Futuribles*, 2018/6, n°427, pp. 27-40, [disponible ici](#).



*In fine*, chaque territoire a une singularité, un potentiel, des atouts qui lui sont propres. A lui et à ses acteurs de savoir les révéler. Du point de vue de l'État, il serait temps de mettre fin aux réflexes jacobins de généralisation et d'uniformisation. Comme le dit le géographe Jacques Lévy, « *la différenciation identitaire doit remplacer l'égalité uniforme* » **(1)**.

•  
**(1)** Catherine Quignon, *op. cit.*



## Diagnostic

Sur la base de ce rapide état des lieux, il convient d'établir un diagnostic précis et complet. Si la centralisation vient de loin dans l'histoire de France, force est de constater que les déséquilibres territoriaux sont renforcés par les effets de la mondialisation et par l'échec des politiques publiques depuis trente ans. Mais il faut rappeler aussi que le maire peut beaucoup pour sa commune s'il sait mettre en mouvement l'ensemble des acteurs.

### Des déséquilibres territoriaux historiques accélérés par la mondialisation

---

« *La France se nomme diversité* » : on se souvient du sage adage de Fernand Braudel dans l'un de ses grands livres, *L'identité de la France*. Le grand historien insistait sur la longue durée pour expliquer l'histoire de notre pays, la diversité de ses territoires et bon nombre des tensions qu'il a connues. Et d'abord, la constante centralisatrice qui a permis aux institutions monarchiques puis républicaines de construire la nation. Cet héritage n'est assurément pas à rejeter en bloc, car il est constitutif de notre *ethos* politique, mais certainement à critiquer et assurément à réformer.

A cela s'ajoute un paysage économique historiquement structuré autour du contraste entre les villes et leur environnement proche, et les périphéries souvent délaissées. Lyon a ainsi toujours été une ville riche et dynamique, profitant du commerce entre l'Italie du Nord et l'Europe du nord. A l'inverse, les Alpes avoisinantes ont longtemps été des zones pauvres à cause de la géographie montagneuse et des températures inhospitalières. Dans ce contraste entre ville et périphérie, Braudel fait observer les « *innombrables déplacements de personnes* », de villages surpeuplés vers des villes en besoin de main d'œuvre et éclaire l'histoire moderne de notre pays, depuis le XVIIIe siècle, à leur lumière **(1)**. Même s'ils évoluent au fil du temps, l'histoire nous montre la persistance de ces déséquilibres territoriaux. Mais ce déséquilibre n'a peut-être jamais eu l'ampleur qu'il a aujourd'hui.

Car la mondialisation se fait puissamment ressentir sur les équilibres territoriaux en concentrant, on l'a vu, les richesses dans les métropoles. Et ce n'est pas fini puisque les cent métropoles les plus riches du monde, qui concentrent déjà 40% du PIB de la planète, risquent selon certains d'absorber deux tiers du développement économique mondial dans la prochaine décennie **(2)**. De nombreuses raisons expliquent ce mouvement global : la tertiarisation du travail, la diversité des métiers, la mobilité professionnelle, la montée de l'espace-monde nécessitant des connexions multimodales (aéroports proches), l'économie d'agglomération encourageant la concentration de certaines fonctions (recherche, technologies, commerce international) **(3)**. La France n'échappe pas à la règle et suit le mouvement en développant ses propres métropoles depuis la loi dite MAPAM de 2014 **(4)**.

•

**(1)** Fernand Braudel, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud, 3 volumes, 1986.

**(2)** Robin Rivaton et Guillaume Faburel, « Une métropolisation heureuse est-elle possible ? », *Marianne*, 18 septembre 2019, [disponible ici](#).

**(3)** Gérard-François Dumont, « Une idéologie de la métropolisation ? », *op. cit.*

**(4)** Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, [disponible ici](#).

## L'échec des politiques publiques depuis trente ans

---

L'État a bien sûr un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre cette fracturation territoriale. Certes, par la redistribution, il effectue un premier rééquilibrage : après redistribution, le revenu disponible brut des ménages d'Île-de-France est 20% au-dessus de la moyenne française, alors que le PIB par habitant est 60% au-dessus de la moyenne (1).

Cependant, l'analyse des politiques publiques montre une inefficacité des outils et un défaut de vision patent : « Depuis trente ans, les dispositifs d'aide aux territoires se sont multipliés et certains d'entre eux se chevauchent, voire même apparaissent contradictoires », note France Stratégie (2). De fait, les dispositifs mis en place par l'État, que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou de développement économique, se sont globalement révélés décevants ou inefficaces. La liste de ces échecs serait longue mais on peut rappeler les résultats mitigés de la loi de 1995 introduisant la notion de « pays » (3), l'échec de la création des ZFU (Zones Franches Urbaines) en 1997 (4) ou encore les limites de la politique des Pôles de compétitivité, créés 2004 pour stimuler l'innovation et la coopération entre entreprises en les reliant à un territoire.

Sans vision stratégique, pratiquant le saupoudrage, souvent illisibles pour les maires, ne s'adressant que peu aux plus petites communes, ces dispositifs ont globalement échoué. Et l'on peut douter que les programmes de revitalisation du type « Action cœur de ville » ou les Zones de revitalisation rurale (ZRR), récemment annoncées par le gouvernement, échappent à la règle. Et cela pour une bonne raison : ils viennent d'en-haut au lieu de partir du terrain.

## Le maire comme incitateur, facilitateur et multiplicateur d'énergie du développement économique de sa commune

---

D'aucuns diront que le maire n'est pas le mieux placé en matière de développement économique local et que c'est plutôt le rôle des régions. S'il n'est évidemment pas exclusif, son rôle est pourtant primordial : celui d'incitateur, de facilitateur, de multiplicateur d'énergie. Dans le contexte territorial décrit plus haut, où la situation sociale et les perspectives économiques inquiètent dans bon nombre de territoires, où les dispositifs institutionnels sont de plus en plus lourds et contraignants, où l'action de l'État est largement inefficace et où les contraintes budgétaires se resserrent, le rôle du maire est capital, en particulier dans les communes de moins de 20 000 habitants. L'« idéologie de la métropolisation », du « *Big is beautiful* » et de la « taille critique » sont des obsessions de fonctionnaires. Il est temps d'en sortir.

•

(1) France Stratégie, *op. cit.*

(2) *Ibid.*

(3) Paul de Viguierie, *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?*, CESE, décembre 2013, [disponible ici](#).

(4) Pauline Givord et Corentin Trevien, *Les zones franches urbaines : quel effet sur l'activité économique ?*, INSEE, INSEE Analyses n°4, mars 2012, [disponible ici](#).



Aménager le territoire et développer son activité économique est bel et bien l'un des enjeux majeurs de l'action du maire et de son équipe municipale. Il doit par exemple prendre des initiatives pour attirer des activités économiques susceptibles de générer des recettes fiscales, sans quoi la commune ne pourra investir. Or, tous les facteurs favorables à la croissance des recettes (taxe d'habitation, soutien financier des régions et des départements) se réduisent tandis que les dépenses de fonctionnement sont difficiles à comprimer, particulièrement quand la mairie est le premier employeur de la commune. Ce cercle vertueux qu'il faut parvenir à créer (attirer des entreprises pour générer des recettes locales et donc réinvestir dans le développement économique) fait de la commune à la fois le premier initiateur et le premier bénéficiaire de son développement.

## Propositions

A partir de l'état des lieux et du diagnostic synthétiques que nous venons d'établir, nous formulons ici dix propositions opérationnelles. Leur mise en œuvre ne nécessite aucune révision législative ou réglementaire. Elles sont applicables à périmètre juridique constant. Elles s'inspirent de quarante-deux initiatives concrètes prises par des communes partout en France.

### Proposition 1 • Réaliser un diagnostic économique de la commune afin d'élaborer une stratégie de développement

---

Avant toute prise d'initiative, le maire doit bien connaître son tissu économique et être capable de suivre l'évolution des entreprises présentes sur son territoire. Ce processus de diagnostic peut être réalisé de différentes manières. Premièrement, par un recensement classique du paysage économique de son territoire : nombre d'entreprises, statuts juridiques, secteurs, nombre d'employés, etc. C'est ce qu'a fait la communauté de communes de **Retz-en-Valois** (30 000 habitants, 54 communes, Aisne) en réalisant puis en publiant son « Schéma de développement économique ».

Ensuite, une municipalité peut créer un service économique ou affecter un élu à l'entretien de relations étroites avec les entités déjà implantées : une bonne pratique consiste à maintenir une base de données actualisées pour réaliser des diagnostics et dialoguer avec les entrepreneurs. De ce travail peuvent émerger des relations de proximité entre acteurs publics locaux et entreprises. La communauté de communes du **Pays de la Haute Sarthe** (50 000 habitants, 82 communes, Sarthe) a, par exemple, participé dès 2009 à la création d'un club d'entreprises, avec un agent de la communauté de communes qui assiste le club dans son organisation. Cet agent est particulièrement à l'écoute des revendications et des difficultés que les chefs d'entreprises rencontrent.

### Proposition 2 • Apporter aux entreprises un service d'aide et de conseil

---

La commune (ou la communauté de commune) peut ensuite offrir aux entreprises un service de conseil et de fléchage dans le maquis des aides publiques (État, régions, BPI, etc.). Si elle le peut, elle peut même apporter son concours aux entreprises pour les aider à résoudre les difficultés administratives qu'elles sont susceptibles de rencontrer avec les organismes publics : problèmes de financement, difficultés juridiques, etc. C'est ce qu'a fait **Sables-d'Olonne-Agglomération** (51 900 habitants, 5 communes, Vendée) en créant un guichet unique de proximité qui accompagne les entreprises locales.

En intégrant dès le départ les entreprises de son territoire à travers des ateliers participatifs, la communauté de communes du **Gesnois Bilurien** (23 000 habitants, 15 communes, Sarthe) a créé une Mission économique à l'écoute de leurs besoins et en contact avec les partenaires publics et privés pour leur faciliter la vie. La Mission se fixe aussi comme objectif la mise en réseaux et le



renforcement des liens entre entreprises. La communauté de communes **Océan-Marais de Monts** (19 100 habitants, 5 communes, Vendée) a, quant à elle, créé un service de développement économique qui a vocation à soutenir le développement des entreprises et à favoriser l'accueil de nouvelles activités. L'organisme renseigne l'entrepreneur sur les particularités économiques du territoire, ses services (enfance, transport, habitat, etc.), les locaux à disposition, mais aussi sur les possibilités de financement. Il procure aussi des conseils sur les démarches administratives à suivre pour établir une entreprise dans la zone, et mobilise les réseaux locaux.

### Proposition 3 • **Établir des partenariats avec des institutions susceptibles d'apporter un soutien financier, juridique ou technique aux porteurs de projets de la commune**

---

Pour aller plus loin encore, la mairie peut chercher à établir des partenariats avec des institutions pouvant apporter un soutien financier, juridique ou technique aux porteurs de projet de la commune. La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) est, à ce titre, un partenaire majeur. D'abord parce qu'elle peut procurer un soutien technique précieux dans l'élaboration d'un projet économique important pour la commune. Ainsi, la mairie de **Belleneuve** (1 630 habitants, Côte d'Or) coopère-t-elle avec la CCI de Côte-d'Or afin d'auditer les enseignes de son centre commercial et d'améliorer leurs services. La CCI peut aussi assurer un suivi d'un projet économique municipal afin d'en identifier les points forts et les points faibles : la communauté de communes du **Pays de Serres en Quercy** (8 580 habitants, 22 communes, Tarn-et-Garonne), par exemple, a signé une convention avec la CCI pour le suivi de son programme d'actions sur une période de trois ans. La CCI réalisera un compte rendu statistique de l'économie du territoire et de ses acteurs afin d'en évaluer les projets. Un partenariat avec la CCI ouvre enfin la possibilité d'un financement, comme cela a été le cas pour la commune de **Sautel** (107 habitants, Ariège) où un projet d'une maison culturelle a été financé en partie par la CCI pour encourager l'installation d'artistes.

Outre la CCI, il existe d'autres institutions comme la Banque des Territoires, par exemple, qui est un service de la Caisse des dépôts dédié aux projets communaux et intercommunaux, doté d'un certain nombre d'experts du développement territorial, qui peut accompagner la construction d'un projet communal, notamment dans la recherche de financements. **Thaon-lès-Vosges** (9 000 habitants, Vosges) est en train d'ouvrir un parc de loisirs grâce au soutien technique et financier de la Banque des Territoires, qui finance 45% du parc avec la région Grand Est, le département et l'agglomération mais qui a aussi accompagné les études préliminaires.

### Proposition 4 • **Développer une zone d'activités économiques attractives pour les entreprises**

---

Pour mener à bien leurs opérations d'aménagement urbain, les communes peuvent s'appuyer sur des outils tels que les Zones d'activités économiques (ZAE), les droits de préemption ou encore les zones d'aménagement concerté. Il leur revient de sécuriser le foncier nécessaire au développement économique de leur commune par l'installation d'entreprises (qu'il s'agisse de bureaux, de commerces, d'ateliers, d'usines, etc.). Le maire doit garder à l'esprit le nécessaire équilibre entre zones résidentielles et zones d'activités. Lui seul peut piloter ensemble les deux dimensions.



Son principal outil est la création de zones d'activités, qui lui permet de racheter des terrains vides et des friches industrielles afin de préparer un terrain propre à l'installation d'entreprises. Avec une zone d'activité, la commune peut rendre un terrain fiscalement avantageux, si nécessaire le donner, mais aussi proposer une offre foncière et immobilière diversifiée comme des locaux d'activités, un terrain nu ou un immobilier dédié. Ainsi, la communauté de commune de la **Vallée du Garon** (30 200 habitants, 5 communes, Rhône), a établi un parc d'activités de dix-huit hectares qui hébergeait en 2018 cent-cinquante entreprises pourvoyeuses de mille emplois. Bien sûr, c'est un projet de longue haleine : création de la ZAC et acquisition des terrains en 2004, début de la commercialisation et aménagement en 2007 et fin du processus en 2013. En neuf ans, ce sont 10,2 millions d'euros qui ont été investis mais avec un retour sur investissement quasi-immédiat grâce à l'ambition et à la bonne stratégie des élus. Ils ont pu attirer des entreprises non seulement grâce à une fiscalité attractive (exonération de la taxe locale d'équipement), mais aussi à travers un immobilier de qualité déjà construit.

La commune doit en outre réfléchir à un emplacement stratégique : à la fois à proximité d'infrastructures (routes, voies ferrées, etc.) et suffisamment éloigné des zones résidentielles pour ne pas déranger les habitants. Dans la communauté de communes d'**Oléron** (22 300 habitants, 8 communes, Charente-Maritime), les trois quarts de la ZAE bénéficient d'une desserte quasi-directe par la principale route (la RD 734). Une commune peut aussi organiser un système de navette pour faciliter le déplacement des employés, comme cela a été fait à **Mondeville** (9 800 habitants, Calvados).

Enfin, il faut toujours garantir la qualité de la ZAE grâce à des projets de requalification. Ces derniers permettent aux collectivités d'entreprendre des travaux de mise aux normes, en particulier environnementales. La commune de **Cournon d'Auvergne** (19 800 habitants, Puy-de-Dôme) a ainsi pu optimiser l'éclairage public et la collecte de déchets et développer les énergies renouvelables en construisant un réseau de chaleur lors de l'extension de sa ZAE. En plus d'une rénovation énergétique, une municipalité peut essayer de construire ou reconstruire une ZAE qui soit plus en harmonie avec l'écosystème voisin : c'est ce qu'a fait **La Ferté-Bernard** (8 800 habitants, Sarthe) en installant une ZAE respectueuse de l'environnement, notamment du fait d'un Espace naturel sensible à proximité.

### **Proposition 5 • Maîtriser et baisser les dépenses de fonctionnement de la commune pour réduire la fiscalité ou investir**

---

Si la baisse de la dépense publique n'est pas une fin en soi, elle est une exigence à l'égard des Français compte tenu de la pression fiscale qu'ils subissent et le moyen de retrouver des marges d'action pour la commune. Mais une baisse des dépenses de fonctionnement de la commune ne peut s'envisager sans une stratégie claire, de long terme, annoncée et expliquée aux habitants par le maire et l'équipe municipale. C'est ainsi que le maire de **Quéven** (8 600 habitants, Morbihan) a conduit le désendettement spectaculaire de sa commune – malgré un contexte budgétaire difficile. Annoncé au début de son mandat, son objectif était de passer de dix-sept millions d'euros de dette en 2013 à dix millions en 2020. S'il n'a pas pu complètement tenir sa promesse (la dette est finalement à 11 millions à la veille des élections), cela n'enlève rien à la performance. Il n'aurait sans doute pas pu mener à bien un tel effort s'il n'avait pas fixé clairement cet objectif ambitieux dès l'origine.



- Il existe ensuite bien des manières d'optimiser les dépenses de fonctionnement d'une commune. Notamment dans les coûts énergétiques. On citera le cas de **Mauges-sur-Loire** (18 000 habitants, Maine-et-Loire) qui, grâce au remplacement des lampadaires municipaux par des LED, a réduit sa consommation d'électricité pour l'éclairage public de 18% (soit 18 000 euros en moins). Optimiser l'éclairage public n'est une entreprise réservée aux grandes communes : **Primelin** (720 habitants, Finistère) s'est assuré une économie de 50% dans le coût d'entretien des lampadaires grâce à un accord avec le Syndicat départemental d'énergie. Des initiatives en tous genres méritent également d'être connues : ainsi la ville d'**Igny** (10 000 habitants, Essonne) récupère-t-elle l'eau de pluie pour l'arrosage du terrain de sport.
- Mais on l'a dit, la baisse des dépenses doit servir à quelque chose : investir ou réduire la fiscalité. A **Espira-de-l'Agly** (3 450 habitants, Pyrénées-Orientales), le maire justifie l'effort de la commune sur ses dépenses de fonctionnement pour maintenir sa « *capacité à investir* ». Côté fiscalité, outre le foncier évoqué ci-dessus (**Proposition 4**), la commune peut agir sur d'autres taxes qu'elle perçoit, comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) ou des taxes locales facultatives (taxe sur les activités commerciales saisonnières).

### **Proposition 6 • Développer l'économie numérique en investissant dans la fibre et en favorisant l'installation d'espaces de *coworking* dans la commune**

---

- La municipalité peut miser sur le numérique pour stimuler la croissance économique de la commune. D'abord, en investissant dans la fibre. Il est vrai que son coût d'installation décourage souvent les mairies mais la mutualisation des coûts au niveau des EPCI peut permettre un projet ambitieux d'investissement. Ainsi, la communauté de communes de **Lannion** (99 600 habitants, 57 communes, Côtes-d'Armor) a consacré une grande partie de son budget d'investissement de 100 millions d'euros pour contribuer au déploiement de la fibre dans son territoire.
- La commune peut également créer ou contribuer à créer des espaces de *coworking* pour encourager l'activité numérique sur son territoire, favoriser l'installation de PME innovantes mais aussi rendre des services à des entreprises traditionnelles qui peuvent avoir des besoins ponctuels en espaces de travail, salles de réunion, etc. Ces espaces peuvent être financés exclusivement par les collectivités locales, comme cela a été le cas pour la communauté de communes du **Pays de Saint-Omer** (100 000 habitants, 53 communes, Pas de Calais) qui a rénové sa gare pour encourager la transformation numérique du territoire et créer des entreprises. Mais la mairie peut aussi travailler avec des opérateurs privés comme « Relais d'entreprises », un réseau d'espaces partagés qui offrent des bureaux individuels connectés à Internet haut débit y compris en zones rurales : c'est ainsi qu'un espace de *coworking* a vu le jour dans la petite commune de Chamblay, avec le soutien de la communauté de Communes du **Val d'Amour** (9 100 habitants, 24 communes, Jura).



## Proposition 7 • Encourager le microcrédit et le crowdfunding en soutien aux entrepreneurs et aux artisans de la commune

---

Pour bon nombre d'entreprises de services ou de commerces, souvent petites, un prêt classique auprès des banques est difficile, voire pas possible. Le microcrédit peut alors être une solution et la commune peut jouer un rôle. Ce rôle peut être actif comme cela a été le cas à **Murviel-lès-Montpellier** (1 900 habitants, Hérault), où la commune a décidé d'accompagner la conversion écologique de ses agriculteurs en concertation avec d'autres financeurs: la commune loue un hangar et met des terres à la disposition d'éleveurs de chèvres, qui ont su par ailleurs trouver un investisseur privé et fait appel à du microcrédit.

Le rôle de la commune peut aussi être, plus modeste, de diffusion de l'information. Prenons l'exemple de la principale organisation de microcrédit en France: l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) qui a financé plus de 17 000 entrepreneurs en 2018 et 155 000 entreprises en trente ans. Même si l'ADIE est une association importante, elle a « un vrai problème de notoriété », de l'aveu même de l'un de ses directeurs régionaux **(1)**. La commune peut donc jouer un rôle utile dans la promotion des organismes de microcrédit auprès de ses habitants. Cela peut se faire en le mettant en évidence dans ses outils de communication comme le fait la ville de **Craponne** (11 000 habitants, Rhône). Mais aussi par des partenariats comme dans la communauté de commune des **Marches du Velay-Rochebaron** (30 300 habitants, 14 communes, Haute-Loire) qui héberge le référent ADIE local et facilite le lien avec les habitants.

La municipalité peut également promouvoir le *crowdfunding*, outil de plus en plus sollicité et qui peut se révéler utile pour les petits entrepreneurs ou les artisans. Là encore, le premier service que peut rendre la commune est d'informer ses habitants. Il existe en effet de nombreux services de financement participatif, chacun avec ses caractéristiques et spécificités: la commune peut aider l'entrepreneur à choisir la plateforme la plus adaptée à son profil. Kickstarter, IndieGoGo, Quirky, et GoFundMe: les grandes plateformes sont connues mais les acteurs spécialisés dans le financement de projets entrepreneuriaux de proximité, comme Tudigo, ou ancrés dans une région comme Kengo (en Bretagne), le sont moins. Ainsi, à **Galan** (730 habitants, Hautes-Pyrénées), un artisan va pouvoir ouvrir un atelier de mosaïque grâce aux soutiens trouvés sur Tudigo. La mairie peut aussi utiliser le *crowdfunding* pour financer un projet qui, sans le soutien des habitants, ne serait pas viable. C'est ainsi que la commune de **Crouay** (530 habitants, Calvados) a eu recours au *crowdfunding* pour créer un nouveau commerce après la fermeture de la boulangerie-épicerie.

•  
**(1)** « Le microcrédit, un financement trop peu connu », France 3 Corse, 26 mai 2018, [disponible ici](#).



## Proposition 8 • Développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et soutenir ses acteurs dans la commune

---

Grâce à la loi du 31 juillet 2014, et malgré ses insuffisances, les communes disposent d'outils administratifs et légaux pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) **(1)**. En ce qu'elle favorise les emplois et les entreprises non délocalisables, l'ESS a pour avantage, souvent, de servir la cohésion sociale et territoriale de la commune.

Pour encourager les acteurs de l'ESS, les communes peuvent passer par l'appel à projet. Mêlant tourisme, pédagogie, insertion par l'activité économique et lutte contre l'exclusion par la formation, le Jardin des Cimes, lauréat de l'appel à projet Rhône-Alpes, a ainsi vu le jour grâce à la commune de **Passy** (10 900 habitants, Haute-Savoie), qui cherchait à revitaliser le Plateau d'Assy, et l'entreprise d'insertion Champ des Cimes, spécialisée dans le paysagisme, la maçonnerie traditionnelle et les travaux de montagne.

Les communes peuvent aussi accorder des subventions aux acteurs de l'ESS. La mairie de **Plouguerneau** (6 600 habitants, Finistère) subventionne ainsi directement l'association « Familles rurales » qui agit en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Les collectivités peuvent aussi prendre jusqu'à 50% de parts dans les entreprises à statut SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) pour participer à la création d'activité et assurer leur pérennité sur le territoire. A **Guiclan** (2 800 habitants, Finistère), le maire a créé une maison de santé sous forme de SCIC afin de le cofinancer avec les habitants, la municipalité possédant 49% des parts de la société. Et il existe d'autres moyens encore pour une commune de favoriser l'ESS, comme la formation, la commande publique responsable, la création de lieux d'incubation, etc.

## Proposition 9 • Valoriser le savoir-faire local au service du développement économique

---

S'appuyer sur le patrimoine ou le savoir-faire local est une stratégie de développement économique qui peut se révéler payante pour la commune car elle joue sur un avantage concurrentiel qui lui est propre, contribue à fédérer ses habitants autour d'un motif commun de fierté et est souvent porteuse en matière de communication. Certaines communes ont des traditions anciennes encore bien vivantes. C'est le cas par exemple de **Caudry** (14 000 habitants, Nord) et de sa dentelle, vendue à l'international et qui a bénéficié d'une notoriété mondiale au moment du mariage en 2011 du duc et de la duchesse de Cambridge, puisqu'elle orna la robe de celle-ci... La commune accueille trente entreprises de textile.

D'autres communes se battent pour tenter de relancer leurs traditions endormies, comme à **Bayel** (770 habitants, Aude) où pour la quatrième fois depuis la fermeture de l'usine de verre en 2016, sont organisées des journées portes ouvertes avec démonstrations et animations, dans l'espoir d'une réouverture prochaine. La commune de **Saint-Clar** (990 habitants, Gers) a, quant à elle, décidé de relancer la production d'ail blanc, typique de son terroir, en intégrant le club UVUP (« Un Village, Un Produit »).

**(1)** Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, [disponible ici](#).



Enfin, certaines communes se lancent dans des projets un peu fous compte tenu de leur taille et de leurs moyens. A **Turquant** (590 habitants, Maine-et-Loire), l'équipe municipale a porté pendant des années le projet de création du Village Métiers d'Art. Après confortement du coteau troglodytique et de longues années d'études, de travaux, d'appels à candidatures, le Village a ouvert ses portes en 2009. Une dizaine d'artisans d'art (souffleur de verre, céramiste, tailleur de pierre) s'est installée et une boutique a ouvert ses portes.

## Proposition 10 • Dynamiser le tourisme culturel et naturel

---

Les petites communes, en particulier rurales, possèdent souvent un potentiel touristique remarquable et exploitable pour encourager leur développement économique (patrimoines historique, culturel, naturel, agricole). Il s'agit donc pour les communes de faire connaître leur histoire et leur spécificité. A **Villefranche-de-Conflent** (200 habitants, Pyrénées Orientales), la municipalité a construit un mythe historique pour faire vivre son folklore, développant ainsi le « *tourisme de légende* ».

Pour valoriser son patrimoine, il faut d'abord le connaître. C'est pourquoi, après un diagnostic des richesses culturelles de la commune, celle-ci peut commencer modestement en installant des plaques visant à faire connaître son patrimoine aux habitants et aux visiteurs. La commune de **Mons** (850 habitants, Var) a ainsi installé des plaques explicatives et un circuit-découverte. Le patrimoine culturel d'une commune, c'est aussi un esprit. Pour le préserver au mieux, des communes perpétuent ou créent fêtes et foires, comme à **Quistinic** (1 400 habitants, Morbihan) où une fête foraine de style « Belle époque » sera créée cette année.

En ce qui concerne les patrimoines naturel et agricole, la France est pourvue d'une grande variété d'espèces, de paysages, d'écosystèmes. Pour mettre en valeur le territoire de la commune, ce dernier doit faire l'objet d'un diagnostic et parfois d'un aménagement spécifique. **Saint-Georges-sur-Cher** (2 700 habitants, Loir-et-Cher) a ainsi aménagé le sentier « Patrimoine autour du Cher », muni de panneaux, de pupitres et de bornes, tout au long du Cher. A **Châteaudun** (12 000 habitants, Eure-et-Loir), un écomusée fait découvrir à ses visiteurs les oiseaux et autres animaux de la forêt locale. Les communes peuvent aussi développer des activités autour de leurs écosystèmes, comme à **Travecy** (680 habitants, Aisne) où des zones de pêche sont créées pour attirer les touristes.

Afin de promouvoir au mieux son patrimoine culturel, qu'il soit historique ou naturel, la commune doit enfin savoir communiquer. Ce peut être par l'obtention d'un label, qui encourage notamment l'investissement, comme à **Meisenthal** (690 habitants, Moselle), où la Maison du Verre et du Cristal a obtenu l'appellation « Musée de France ». Ce peut être aussi avec l'aide du numérique qui est devenu incontournable puisque trois quarts des Français préparent leurs voyages en ligne. La fête du cochon de **Brunémont** (700 habitants, Nord) a ainsi sa page Facebook, petit détail facile à mettre en place et permettant à l'événement d'être repéré par les touristes. La commune de Villefranche-de-Conflent, citée plus haut, propose sur son site Internet, très intuitif, une visite virtuelle de la ville.

# Nos publications



- De l'« OTAN arabe » à l'« OTAN Moyen-Orient » : quels enjeux pour les puissances occidentales ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, janvier 2020
- Conférence sur l'avenir de l'Europe : beaucoup de bruit pour rien ?**, Jérôme Soibinet, décembre 2019
- Nation et religion : l'expérience marocaine**, Sophie de Peyret, décembre 2019
- Les causes monétaires de l'échec économique français**, Sébastien Laye et Didier Long, décembre 2019
- Macron, l'OTAN et la défense de l'Europe : un président ne devrait pas dire ça**, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2019
- L'islam en France, le temps des solutions : 35 propositions pour agir maintenant**, Sophie de Peyret, novembre 2019
- Emmanuel Macron au piège de la « souveraineté européenne »**, Jérôme Soibinet, octobre 2019
- L'opération turque dans le Nord-Est syrien, sa portée militaire et ses perspectives géopolitiques**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2019
- Terrorisme et lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest**, A. Tisseron, également disponible en anglais, septembre 2019
- Libertés religieuses : le Parti communiste chinois contre les religions**, E. Dubois de Prisque et J.-S. Mongrenier, septembre 2019
- Familles monoparentales et PMA : quand la loi fabrique de la fragilité sociale**, Elizabeth Montfort, septembre 2019
- Projet de loi « engagement et proximité » : un geste pour les communes modeste et technocratique**, Jean-Thomas Lesueur, juillet 2019
- Le système de crédit social : comment la Chine évalue, récompense et punit sa population**, Emmanuel Dubois de Prisque, juillet 2019
- PMA, filiation, transmission : quels sont les besoins de l'enfant ?**, E. Montfort, M. Fontanon-Missenard, Ch. Flavigny et Ch. Delsol, juin 2019
- Géopolitique et ambitions militaires de la France : l'Europe ne suffit pas**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2019
- Après les élections du 26 mai, la « doctrine Macron » à l'assaut de l'Europe**, Jean-Thomas Lesueur et Jérôme Soibinet, mai 2019
- L'« armée européenne », la défense de l'Europe et les enjeux géopolitiques occidentaux**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2019
- Principes, institutions, compétences : recentrer l'Union européenne**, rapport, mai 2019
- Pour une autre politique monétaire. Flexibiliser l'euro et réformer la BCE**, Sébastien Laye, mai 2019
- Quelle contribution européenne face aux nouveaux défis de l'immigration ?**, rapport, avril 2019
- Les origines économiques du mouvement des « gilets jaunes »**, Sébastien Laye, mars 2019
- Usage et force des symboles dans la stratégie de Daesh. L'exemple du drapeau**, Sophie de Peyret, mars 2019
- Politique française dans le golfe Arabo-persique : une nécessaire clarification**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2019
- Menace jihadiste : les États du golfe de Guinée au pied du mur**, Antonin Tisseron, également disponible en anglais, mars 2019
- Pour une école de la liberté et des responsabilités**, rapport, février 2019
- La démocratie en circuit court. Plaidoyer pour la réforme de l'État, la décentralisation et le RIP local**, Jean-Thomas Lesueur, février 2019
- La Chine e(s)t le monde. Essai sur la sino-mondialisation**, livre d'E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, éditions Odile Jacob, 2019
- Les migrations de masse, le droit international et le « Pacte mondial » de l'ONU**, Jean-Thomas Lesueur, décembre 2018
- Intelligence artificielle et santé : 10 propositions anti-brouillard pour régulation éclairée**, Cyrille Dalmont, novembre 2018
- Chine-Afrique : au-delà des intérêts économiques, l'indifférence réciproque**, Emmanuel Dubois de Prisque, septembre 2018
- 2008-2018 : a-t-on retenu les leçons de la crise financière ?**, Sébastien Laye, septembre 2018
- Stabiliser le Moyen-Orient : acteurs, menaces, stratégies**, Jean-Sylvestre Mongrenier, disponible en anglais, juillet 2018
- La Pologne, acteur géostratégique émergent et puissance européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2018
- L'accord nucléaire iranien, la stratégie américaine et les illusions européennes**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2018
- Quelle politique migratoire pour la France ?**, Jean-Thomas Lesueur, mai 2018
- Brexit : quelles conséquences pour la puissance britannique ?**, Pierre-Alain Coffinier, également disponible en anglais, avril 2018
- Péril sur l'électricité belge**, livre de Jean-Pierre Schaecken Willemaers, Bruxelles, Texquis, 2018
- La France a-t-elle besoin d'un deuxième porte-avions ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, 2<sup>e</sup> édition, avril 2018
- Formation professionnelle : 6 propositions pour aller plus loin**, Michel Fourmy, avril 2018
- Le modèle scandinave est-il bon pour la France ?**, Sébastien Laye, février 2018
- Coopération structurée permanente : un étroit chemin vers une défense européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, décembre 2017
- Stratégie américaine au Sahel : vers un tournant décisif ?**, Jérôme Pigné, novembre 2017
- XIXe congrès du PCC : le triomphe de la religion politique chinoise**, Emmanuel Dubois de Prisque, octobre 2017
- Revue stratégique : une « France forte » mais avec quels moyens ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2017
- Macron et l'Europe : un volontarisme sans dessein ni méthode**, Jean-Sylvestre Mongrenier, septembre 2017
- L'utopie de tout renouvelable**, livre de Jean-Pierre Schaecken Willemaers, Bruxelles, éditions de l'Académie royale de Belgique, 2017
- Les cinq scénarios du Brexit**, Pierre-Alain Coffinier, juillet 2017
- Gaullo-mitterrandisme ou néo-conservatisme : quelle diplomatie pour la France ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2017
- Législatives 2017 : les failles du programme économique de la « République en marche ! »**, Sébastien Laye, juin 2017
- L'Asie du Sud-Est et la tentation autoritaire : l'impact du modèle chinois**, E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, juin 2017
- Élections présidentielles 2017 : le comparateur de programmes**, en partenariat avec *Le Figaro*, février-mai 2017
- Les Européens : combien de divisions ?**, Note de Benchmarking, mai 2017
- Refonder la politique de lutte contre la pauvreté**, rapport, avril 2017
- Refonder la politique du handicap**, note, mars 2017
- Pérenniser et développer les fondations en France**, note, mars 2017
- Propositions pour refonder la politique migratoire française**, Jean-Thomas Lesueur, janvier 2017
- Réformer l'État pour gouverner la France**, rapport, novembre 2016
- Pourquoi l'UE ne doit pas accorder le statut d'économie de marché à la Chine**, Emmanuel Dubois de Prisque, novembre 2016
- Primaire à droite : le comparateur de programmes**, en partenariat avec *Le Figaro*, octobre-novembre 2016
- L'enfant oublié. Propositions pour la famille de demain**, livre collectif dirigé par Elizabeth Montfort, Paris, éditions du Cerf, 2016
- Territoires et financement des entreprises**, Sébastien Laye, octobre 2016
- Réseaux électriques en Europe : quelles mutations ?**, Jean-Pierre Schaecken Willemaers, septembre 2016

**Paris**

8, rue Monsigny, F-75 002 Paris  
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

**Bruxelles**

Avenue Walkiers, 45, B-1160 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 374 23 13

[www.institut-thomas-more.org](http://www.institut-thomas-more.org)  
[info@institut-thomas-more.org](mailto:info@institut-thomas-more.org)

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement sa provenance.

© Institut Thomas More asbl, février 2020

